

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2021 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 01/07/2021.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Annabelle GROMENIL, Carine MALAPEYRE,
Mrs Éric CHOLLET-GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE
Nicolas LACROIX, Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine LAVIDALIE, Mme Béatrice SARTRON a donné
procuration à M. Eric CHOLLET-GABARD, Marc BOULOUX,
Christophe COTTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1. DEPART 4 BIS PLACE DE LA POSTE

Madame SAURA quitte son logement le 25 juillet 2021. Le logement sera proposé à une personne de la liste d'attente.

2. CONVENTION ENVIRONNEMENT SMICVAL

Le SMICVAL propose une convention ZERO DECHETS ZERO GASPILLAGE (ZERO WASTE).
Il accompagne les communes dans leurs actions (mise en place de composteur communaux,
broyeur, etc...).

Le conseil municipal souhaite ne pas se prononcer et demande à voir la Charte du SMICVAL avant
de donner son avis.

3. DEVIS COUR DE L'ECOLE

Le coût de la réfection de la cour de l'école est de :

- Travaux de décaissement, remblai... effectués par l'Entreprise BRUNEAU s'élève à 28 600.00 € T.T.C
- Revêtement HYDRO WAY (granulats, résine), s'élève à 67 000.00 € T.T.C.

Cet investissement est subventionné à 70 % par le Département de la Gironde. Le conseil municipal
accepte à l'unanimité.

4. DEVIS PARVIS DE LA MAIRIE

Le parvis de la Mairie étant vétuste et abîmé, Madame le Maire propose le même revêtement que
celui de la cour de l'école.

- Travaux de décaissement, remblai... effectués par l'Entreprise BRUNEAU s'élève à 3 240.00 € T.T.C
- Revêtement HYDRO WAY (granulats, résine), s'élève à 14 773.20 € T.T.C.

Cet investissement est subventionné à 70 % par le Département de la Gironde. Le conseil municipal
accepte à l'unanimité.

5. FEU D'ARTIFICE DU 15 AOÛT

Madame le Maire propose deux devis établis par ANIM'33.

- Feux d'artifice identique aux années précédentes 1 600.00 €

- Feux d'artifice plus important : 2 000.00 €

Le conseil municipal opte pour le 2^{ème} devis. Le feu d'artifice est le moment phare de l'année et clôture les festivités du 15 août, il se doit être parfait.

6. CONVENTION AVEC LA POSTE

La Poste a demandé un accès à un local de la commune pour faire déjeuner les facteurs.

Il est proposé une convention entre la commune et la POSTE afin de régler cette mise à disposition.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7. DEMANDE DE DIVISION D'UN TERRAIN AU CLOS ANDRÉ

L'agent immobilier qui gère le terrain appartenant à Monsieur GALLOIS voudrait diviser ce terrain à bâtir de 900 m² en deux.

L'assainissement individuel sur une parcelle si petite est impossible. La demande l'agent immobilier est refusée.

8. L'ECOLE DU CHAT

Cette association s'occupe de stériliser les chats et les place à l'adoption. Une chatte abandonnée sur la commune qui attendait des petits a été amenée chez le vétérinaire. Le coût de l'opération est de 65.00 €. L'association prend en charge 50 % des frais. Le remboursement des frais est voté à l'unanimité. Cet animal a été adopté par un habitant de PERISSAC.

9. QUESTIONS DIVERSES

➤ Appartement 1 Place de la Poste

Ce logement sera réhabilité. Il est présenté plusieurs devis, (plâtrerie : 5 578.58 € H.T. par Entreprise NARDOU de GALGON, électricité : 3 778.22 € H.T. par l'entreprise NAU ELEC de PERISSAC).

D'autres devis seront présentés pour le carrelage et la plomberie.

➤ Vitesse excessive « Jean Roux »

Madame LACOTTE se plaint de la vitesse excessive au lieu-dit « Jean Roux ». Le conseil municipal propose d'étudier la possibilité d'installer un radar pédagogique et d'en informer le DEPARTEMENT.

➤ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (SIRP)

Malgré toutes les démarches entreprises afin d'annuler la fermeture de classe, l'Académie a signifié une fin de non-recevoir et valide cette fermeture.

La demande de répartition des élèves au SIRP a été également refusée par la commune de ST CIERS D'ABZAC.

La rupture du SIRP a été évoquée donc par la commune de ST CIERS en réunion. Cette rupture sera mise en œuvre pour la rentrée 2022. Le Conseil municipal donne son accord de principe pour la rupture du SIRP, mais souhaite avoir une étude de visibilité de possible nouveaux habitants.

L'année scolaire 2021/2022 va permettre d'anticiper cette dissolution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER